

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 831 11 septembre 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
Ernst Bollinger
André Gavillet
Wolf Linder
Charles-F. Pochon
Luc Thévenoz

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 20 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10 - 15527 - 9

Imprimerie des Arts et Métiers SA

831

La société inégalitaire

Quoi de plus significatif que la fortune d'un mot ou d'une locution, auxquels la mode (et ce qui est caché sous la mode) donne un sens nouveau.

En France, où l'on recense en permanence deux millions de chômeurs, fleurit l'expression, rétro comme un ramoneur savoyard, «des p'tits boulots».

Passons sur les dissertations politiques, syndicales, journalistiques qui tournent vite en lapalissades: mieux vaut un p'tit boulot que pas de boulot!

Mais surgit bientôt derrière la formule la revendication. Non pas celle des demandeurs d'emploi (la véritable revalorisation des petits boulots serait de les bien payer et d'en faire un métier), mais celle des futurs employeurs.

Que disent-ils? Voir, par exemple, les déclarations de M^{me} Francine Gomez, PDG de Watermann (France Inter, 1^{er} septembre):

Nous aurions, à titre privé, comme personne physique, du travail à proposer: jardinage, entretien, gardiennage, sécurité, déplacement, etc. Mais il faut que l'Etat nous autorise à déduire de notre revenu les salaires que nous verserons, même s'ils ne sont pas liés à l'acquisition de ce revenu.

De banale, la discussion a pris un tour Ancien Régime; au XVIII^e siècle, on écrivait beaucoup sur le luxe qui fait vivre les petites mains.

En Suisse, même orientation, on veut créer les bases constitutionnelles pour que l'achat d'œuvres d'art soit fiscalement déductible.

Ce n'est pas rêver de polémique que d'imaginer qu'au nom de la culture et de la lutte contre le chômage la classe privilégiée demandera d'être subventionnée par l'Etat. Ou d'autres avantages encore: au titre de propriétaire, au titre d'actionnaire frappé par une double imposition, etc.

Mais la question n'est pas fiscale. Elle est celle d'une stratification sociale qui va se durcissant. La Suisse notamment est engagée dans un tel processus, que masque totalement le slogan du «moins d'Etat».

Recensons les strates:

La Suisse bénéficie de la division internationale du travail. Le rendement de la fortune suisse (ou gérée par la Suisse) placée à l'étranger représente un gain net annuel d'une dizaine de milliards. Situation privilégiée d'investisseur et surtout de créancier. Mais la perception de cet avantage crée le réflexe de défense du privilège: isolement ou distance pris à l'égard de la communauté européenne ou internationale.

Les travailleurs étrangers nous soulagent de beaucoup de besognes peu gratifiantes ou pénibles; mais leur présence suscite des protections juridiques sévères: statut des saisonniers, statut des frontaliers, hiérarchie des permis. La naturalisation est une entreprise difficile et de longue haleine. Les étrangers sont privés de droit civique là où ils travaillent.

Comment ne pas penser, Ancien Régime encore, aux distinctions entre étrangers, natifs, citoyens et aristocrates que connaissaient autrefois certains cantons suisses?

Et parmi les citoyens suisses eux-mêmes, une minorité nullement négligeable se débat, pour des raisons sociales ou individuelles, dans d'énormes difficultés matérielles ou morales.

Le discours et la volonté égalitaires sont plus que jamais d'actualité. Au-delà même du sens de la justice sociale, pour des raisons d'intérêt national: le durcissement des strates sociales est pour une société, l'histoire l'enseigne, risque mortel, sclérose. C'est ce risque de durcissement qui menace la Suisse.

On cherche Homme d'Etat

«On ne verra plus E.T., c'est dommage», me disaient mes enfants le jour de l'annonce du retrait d'Alfons Egli. «Egli = E.T. + lutte contre la mort des forêts = bonhomme sympa», une des rares formules rassurantes que mes gosses associent à la politique va perdre sa validité. Pour moi aussi, le film a été bon, il ne s'agissait hélas que d'un court métrage.

Une des qualités de M. Egli était de sentir certaines choses avant les autres. Souvenez-vous en 1978: le conseiller aux Etats qui proposait au Gouvernement de négocier avec les promoteurs l'abandon du projet de Kaiseraugst afin d'éviter une crise politique, c'était lui.

Une carrière menée dans le monde de la politique, du droit et des affaires ne l'a pas empêché de rester sensible — trop au goût de certains de ses proches — aux changements sociaux et économiques et d'intégrer les idées nouvelles dans les domaines qui dépendaient de son département. Il aurait été intéressant de savoir ce que M. Egli voulait nous dire sur Tchernobyl dans son projet d'adresse aux citoyens qui n'a pas rencontré l'accord du Collège. Si le parcours d'Alfons Egli n'a été entaché que d'une seule faute, c'est celle d'avoir été élu trop tard, à presque 60 ans.

Entre-temps, le carrousel habituel des candidats à la succession s'est mis en branle, pendant qu'en coulisses, certains s'activent pour lancer celui d'autres candidats à la démission. Espérons que ces manœuvres ne sont pas dictées exclusivement par des aspirations personnelles et partisans à court terme. Car l'enjeu se situe bien au-delà.

L'expérience des dix dernières années nous montre que le poids de l'Exécutif est sorti diminué des nombreuses rotations dues à des durées de fonction trop courtes. Les réformes de l'organisation administrative de 1978, largement insuffisantes, n'ont pas abouti à une décharge des conseillers fédéraux. Les exigences presque surhumaines de la fonction demandent des hommes qui soient en pleine possession de leurs forces. Politiquement, l'art de gouverner est devenu plus difficile. On a quelquefois l'impression que la concordance est bloquée par une séparation entre deux pouvoirs désormais inégaux: l'opposition au Gouvernement, c'est le Parlement. Quand ce dernier est fort, le Gouvernement doit l'être aussi.

Car finalement, c'est l'Exécutif qui est confronté aux défis de la restructuration économique et du changement social, ainsi qu'aux réactions conservatrices ou progressistes qu'ils provoquent. Les dossiers du nucléaire ou des réfugiés et la priorité qu'ils occupent sur l'agenda fédéral en témoignent.

... À PROPOS

La diversité était dans les titres

Inutile de lire plusieurs quotidiens au lendemain de la démission du conseiller fédéral: tous disaient à peu près les mêmes choses. Sources principales des informations: les agences Associated Press (AP), ATS et les correspondants parlementaires.

La démission était prévisible, l'effet de surprise fut un peu limité. Restait l'effort d'imagination: il s'est manifesté dans les titres et les caricatures, essentiellement, ainsi que dans deux ou trois grands photo-montages (l'information «télévisuelle»).

Les partis devraient assumer la responsabilité de proposer et d'élire des candidats ayant un maximum d'atouts dans leur jeu. Des futurs conseillers fédéraux qui ne soient pas les victimes de l'opinion mais qui osent faire passer leurs messages. Des hommes capables de diriger un département, expérimentés dans le jeu politique, mais ayant suffisamment d'ouverture pour ne pas confondre le monde de notre classe politique avec le monde réel. Des hommes qui auront le courage de défendre des projets sociaux, et les sensibilités nécessaires à l'établissement d'un nouveau consensus gauche-droite.

L'environnement et la forêt méritent bien un homme de cette trempe. A un niveau plus général, la démission d'Alfons Egli est l'occasion d'élire un représentant d'une nouvelle génération de politiciens, dont la Suisse a impérativement besoin.

WL

Les dessinateurs romands ont ressorti le vieux cliché d'E.T. (à la Une de *La Suisse* et de *24 heures* notamment). Les rédactions se sont surpassées dans les titres du genre «Java pour un fauteuil» (*Le Matin*), «Une seconde femme au Conseil fédéral?» (*Blick*).

Les quotidiens qui se vendent surtout au numéro ont fait de la surenchère quant aux photos (encore de la télévision dans la presse): Egli avec sa femme, Egli en vacances, Egli souriant, Egli déçu, Egli fatigué et l'inévitable Egli en poisson au carnaval de Lucerne. Le maximum de textes, trois pages avec photos, dans les quotidiens lucernois, canton d'origine de M. Egli.

L'effort de la presse écrite n'a pas été négligeable, mais la seule vraie diversité était dans les titres.

Elle a osé!

Cinq ans se sont écoulés depuis le 14 juin 1981, date de l'inscription dans la Constitution fédérale du principe de l'égalité des salaires entre hommes et femmes. Il aura donc fallu attendre un lustre jusqu'à ce que la Justice vaudoise ait l'occasion de s'occuper d'un cas d'égalité de traitement. C'est désormais chose faite: la semaine dernière, la Chambre des recours, en délibération publique, a entièrement admis l'action d'une comédienne qui, à travail égal, était moins rémunérée que ses collègues masculins.

On peut se demander pourquoi les femmes ne sont pas plus nombreuses à réclamer l'égalité de salaire, alors qu'il est notoire — et confirmé par l'OFIAMT — que celles-ci gagnent en moyenne 30% de moins que les hommes.

Bien sûr, il y a la peur du licenciement et la hantise de se retrouver sans emploi, mais l'assurance-chômage sert à pallier momentanément ces difficultés. A proposer comme innovation législative: la femme qui fait reconnaître son droit à l'égalité par un tribunal devrait bénéficier d'une interdiction de licenciement, à l'instar du locataire qui porte le conflit l'opposant à son propriétaire devant l'autorité: interdiction de le mettre à la porte pendant deux ans.

En attendant d'en arriver là, on peut se demander si certaines femmes ne font pas preuve d'un manque de combativité. Elles hésitent à prendre leurs affaires en mains ou à s'affilier à un syndicat pour travailler en son sein. Il est vrai que la plupart des organisations de travailleurs ne sont guère attrayantes pour la gent féminine. Plus généralement, n'avons-nous pas pris la sécurisante habitude de considérer tout acquis social comme devant

être servi sur un plateau? C'est oublier que le droit ne s'applique pas de lui-même. Si parfait que soit le contenu d'une norme, elle reste lettre morte jusqu'à ce que quelqu'un réclame son application, souvent avec insistance. L'égalité, pas plus que la liberté, ne saurait être un cadeau que l'on nous fait, il faut la prendre, au besoin avec l'aide d'un tribunal. La multiplication de ce type de procès ne peut que décourager les employeurs d'engager des femmes à des salaires inférieurs à ceux payés aux hommes. Chaque jugement dans ce domaine a donc une valeur qui va bien au-delà du cas individuel. Porter ces affaires devant la justice afin que le principe soit reconnu, et passe petit à petit dans les mœurs est une marque de solidarité féminine. Car seules les règles de droit qui correspondent aux habitudes et aux convictions sociales sont appliquées dans les relations entre particuliers, sans l'aide de la Justice.

IMMOBILIER

L'accès à la propriété reste difficile

Plus de 70% des Suisses sont locataires de l'appartement ou de la maison où ils résident. Depuis longtemps la droite cherche à obtenir un encouragement étatique à l'acquisition de logements par leurs usagers. La Banque Cantonale de Zurich a commandé à l'institut de sondage de la Société suisse de recherches sociales pratiques une enquête sur le sujet. Inaugurant une nouvelle collection de publications de la BCZ, les résultats viennent d'être rendus publics lors d'un forum à la Maison des Congrès.

La lecture de la brochure¹ et les exposés des différents conférenciers devraient suffire à nous con-

vaincre que les Suisses ne sont pas prêts de devenir un peuple de propriétaires. Les prix très élevés du sol et de la construction ainsi qu'une certaine résignation contribuent largement à maintenir la situation actuelle. L'enquête montre également que l'acquisition de son logement n'est pas un objectif prioritaire pour la majorité des Suisses. Parmi les personnes qui se sont exprimées, seule la députée radicale zurichoise Gertrud Erismann-Peyer semble avoir de la peine à accepter ces réalités. Selon elle, la plupart des difficultés proviendraient des prescriptions légales trop nombreuses, liées entre autres à la planification.

Le banquier Walter Albrecht, un des directeurs de la BCZ, se devait d'être plus réaliste. Bien des mesures envisagées pour favoriser la construction de logements individuels n'ont eu qu'un succès limité. Actuellement, la BCZ peut avancer jusqu'à

90% de la valeur d'achat alors que 75% étaient encore la règle il y a peu. Cette limitation des charges pour les nouveaux propriétaires peut, selon lui, se révéler dangereuse si l'évolution du revenu n'est pas conforme aux prévisions. En bref, les banques ne peuvent pas faire de miracles.

Le professeur Benedikt Huber a également pris la parole, afin de présenter de nouvelles formes architecturales et rappeler que la vie collective n'est pratiquement possible qu'en ville.

A Zurich comme ailleurs, les résolutions sur l'accès de chacun à la propriété de son logement se heurtent donc toujours à la réalité des prix, des revenus et des mentalités.

CFP

¹ *Wohneigentum - wohin?* par Dr. Werner Ebersold, Zürcher Kantonalbank 1986.

L'art de l'ombre

«*Les hommes d'affaires ont-ils peur des réverbères?*» Cette question, qui est déjà un constat, introduit un récent ouvrage de Pierre Lascoumes, *Les affaires ou l'art de l'ombre* (Paris, Le Centurion, 1986). A observer les scandales qui trouvent épisodiquement un écho dans la presse (frères Willet, «avions-renifleurs» en France, Crédit Suisse à Chiasso, scandale immobilier de Plan-les-Ouates), on devine la foule des affaires douteuses qui n'ont pas les «honneurs» d'un écho médiatique, très peu recherché par les protagonistes, parce qu'elles sont réglées en amont de toute procédure publique, en particulier hors de tout tribunal.

Les conflits d'affaires, la délinquance économique, n'intéressent guère les chercheurs universitaires. La gauche joue souvent un rôle utile de détonateur (*Lex Furgler* à Genève), mais rares sont ceux qui, allant au-delà de la dénonciation de cas isolés, s'attellent à sonder la profondeur des réalités que ces cas révèlent. L'ouvrage de Lascoumes — écrit sur une situation française (foisonnement et grande mutabilité des lois, centralisme et multiplication des administrations, etc.) qui n'est pas directement transposable à la nôtre — propose une large synthèse pour mettre en évidence certaines caractéristiques structurelles des conflits d'affaires.

Pourquoi les juridictions pénales ont-elles beaucoup plus affaire à la délinquance des classes dominées (vols, brigandages, criminalité de sang) qu'à la délinquance économique, propre aux milieux d'affaires et donc à la bourgeoisie? A la classique explication sociologique (la loi est produite et la justice rendue par cette même bourgeoisie), Lascoumes ajoute d'autres paramètres d'analyse. Le droit économique se caractérise par un très large éventail des modes de résolution des conflits.

Depuis la Révolution, les acteurs économiques se sont prévalus d'une légitimité de compétence et d'utilité sociale pour revendiquer et imposer un système qui leur permet largement de choisir tant le droit applicable (liberté contractuelle, choix de la loi nationale dans les affaires internationales) que l'instance de régulation (arbitrage, choix du tribunal étatique compétent, juridictions spécialisées).

— Dans les conflits purement privés, l'expert, spécialiste choisi dans le milieu professionnel des antagonistes, est préféré au juge. La transaction, par souci d'économie et de rapidité, évite souvent l'arbitrage. Et l'arbitrage lui-même, par la maîtrise qu'il offre aux parties, leur permet de délimiter librement la question litigieuse, leur garantit la discrétion et favorise les arrangements.

— Lorsque c'est l'administration qui intervient dans la sphère économique, le réalisme la pousse à rechercher le résultat matériel plutôt que la sanction du fautif. Lascoumes montre ainsi, dans le domaine de l'inspection du travail, de la fiscalité ou de la protection des eaux, que la proportion des infractions constatées par l'administration que celle-ci finit par déférer au juge pénal est de l'ordre de grandeur du pour-cent.

Si le second aspect est déjà un champ reconnu de recherches en Suisse (cf. Delley/Derivaz/Mader/Morand/Schneider, *Le droit en action*, Saint-Saphorin, Georgi, 1982), le premier reste un champ en friches. Sa prospection requiert des connaissances et des compétences que ceux qui les possèdent ne sont pas prêts à partager. Conformément à un modèle social-démocrate de l'Etat-providence, les juristes de gauche privilégient majoritairement l'action administrative. Peut-être est-il temps que le droit économique soit à son tour perçu comme un lieu d'insertion et d'engagement. Même si une redoutable propension des milieux d'affaires à intégrer ceux qui les approchent condamne sans doute un tel mode d'*observation participative* à une durable ambiguïté.

PAOLO BERNASCONI

Un champ de mines

A la fin de cette année, le retrait d'Albert Uldry et de Hans Hartung pour raison d'âge laissera deux places à repourvoir à la Commission fédérale des banques. Selon un article publié le 2 avril dernier par le *Tages Anzeiger*, le Département fédéral des finances soutiendrait la candidature de l'ancien procureur tessinois Paolo Bernasconi, alors que les milieux bancaires lui préféreraient nettement une personnalité plus modérée. Les trois grandes banques du pays ont nié cette version des faits, arguant qu'elles ne se mêlaient jamais des élections à l'organe de contrôle... une belle bagarre en perspective.

Paolo Bernasconi affirme n'avoir jamais voulu répondre à ses détracteurs, autant par égard pour sa fonction que par respect du secret professionnel qui le lie encore aujourd'hui. «La tentative de me faire passer pour un extrémiste est maintenant trop ancienne pour pouvoir encore convaincre», déclarait-il au lendemain de l'annonce de sa candidature à la Commission des banques. Certains de ses ennemis ne désarment pas pour autant. Attaqué une fois de plus par le conseiller aux Etats Franco Masoni dans un récent numéro du magazine économique *Bilanz*, il a tenu à sortir de sa réserve et répond par une lettre que le mensuel alémanique publie dans son édition d'août. Sans entrer dans le détail des différentes affaires qui lui ont permis de se forger une réputation internationale de spécialiste en criminalité économique, il tient à rappeler la campagne de presse dont il a fait l'objet de la part du journal de Masoni, la *Gazzetta Ticinese*. Plus de 500 articles en quinze ans, dans lesquels le souci d'information semble souvent s'estomper devant celui d'une vengeance personnelle. Ces pratiques ont ému jusqu'à la très austère

LT

NZZ. Et Paolo Bernasconi de citer un document rare et resté confidentiel jusqu'ici: une lettre adressée au Conseil d'Etat du Tessin le 12 février 1980 par le directoire de la Banque nationale et signée Fritz Leutwiler et Pierre Languetin (en français dans le texte):

«Dans ces circonstances, les attaques dont M. Bernasconi fait l'objet dans la presse depuis quelques semaines ne peuvent manquer de nous inquiéter. Sans vouloir prendre position sur les divers reproches qui sont adressés au Procureur du Sottoceneri, la Direction générale estime qu'il serait vivement regrettable de voir la lutte contre la criminalité économique entravée, que ce soit au Tessin ou ailleurs, par des campagnes diffamatoires orchestrées, qui sont dirigées contre certains représentants de la justice.»

Il rappelle également avoir dénoncé les méthodes de la *Gazzetta* devant le comité radical tessinois, avec pour résultat deux demandes d'exclusion présentées par... Franco Masoni, qui toutefois n'a pas

UN DIGNE REPRÉSENTANT DES MILIEUX D'AFFAIRES

A chaque élection des Chambres fédérales, le *Tages Anzeiger* publie un cahier spécial avec une brève fiche signalétique pour chacun des élus dans les deux Conseils. C'est ainsi que l'on apprend que le conseiller aux Etats radical Franco Masoni siège dans les conseils d'administration de la SBS (comité), Vaudoise assurances, Vaudoise vie et Société générale d'affichage, pour ne citer que les plus importants. Il préside en outre les conseils d'administration des Magazzini generali (Chiasso), du chemin de fer du Monte Generoso, de Losinger-Tessin, de la SA de navigation maritime Dorado et de quelques autres petites sociétés. De là à en déduire que l'avocat tessinois ne défend pas exactement les mêmes intérêts que l'ancien procureur du Sottoceneri...

réussi à convaincre ses collègues de parti, pas plus que son journal n'a été entendu quand il demanda, en désespoir de cause, la suspension de Bernasconi de son office de procureur.

Manifestement plus soucieux de rapporter des faits peut-être oubliés que de chercher des noises à son pourfendeur, Paolo Bernasconi conclut avec lucidité que «la fonction de procureur sur une place financière ressemble à la traversée d'un champ de mines» et que les campagnes orchestrées par Franco Masoni ont contribué à rendre sa charge encore plus lourde... ce qui apparemment ne l'a pas empêché de la mener avec un brio et une probité dont la Commission fédérale des banques ne pourrait que s'enrichir.

MAM

LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ

Pourquoi les cantons n'en veulent pas

Parfaite concordance des points de vue: à une semaine d'intervalle la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et l'Union des centrales suisses d'électricité se déclarent favorables à un article constitutionnel sur l'énergie mais rejettent rigoureusement l'idée d'une loi sur l'économie électrique.

Une concordance qui n'est guère étonnante quand on connaît les rapports financiers et personnels étroits qui lient gouvernements cantonaux et producteurs d'électricité. Le *Tager Anzeiger* du 23 août rappelle que les 170 conseillers d'Etat des cantons suisses occupent 149 postes d'administrateurs dans 48 sociétés d'électricité. Formellement ils y représentent leurs cantons respectifs mais, à considérer leurs prises de positions et la large autonomie dont ils disposent face au Parlement et aux opinions publiques cantonales, on doit plutôt les tenir pour des porte-parole de l'économie électrique, pour leur plus fidèle soutien politique. Pouvoir et argent sont à coup sûr le ciment de ces liens privilégiés. Les collectivités publiques ont le

monopole de la distribution de l'énergie électrique, qu'elles exercent elles-mêmes ou qu'elles concèdent. Dans ce domaine, pas de concurrence: choisir l'électricité — mais y a-t-il choix? — c'est se soumettre aux conditions unilatérales d'un seul distributeur. Dès lors, collectivités publiques et distributeurs — ce sont souvent les mêmes — ont un intérêt commun à consolider leur pouvoir sur le marché de l'énergie. Il faudrait faire un jour l'addition des millions qui tombent chaque année dans les caisses publiques du fait de cette participation à la production et à la distribution de l'électricité. Une situation qui explique le peu d'intérêt des pouvoirs locaux à agir vigoureusement — par exemple par le biais des tarifs — pour minimiser la consommation électrique: pourquoi restreindre son chiffre d'affaire et laisser la place à des énergies alternatives qu'on ne contrôle pas? Un raisonnement qui permet de comprendre l'extrême réticence des distributeurs à reprendre l'électricité des petits producteurs à un prix raisonnable et donc à décentraliser et à optimiser la production électrique.

D'où l'opposition farouche à une législation fédérale sur l'électricité qui pourrait limiter cette grande liberté d'action et mettre en péril les avantages du monopole. Mais alors pourquoi un soutien au projet d'article constitutionnel? L'engagement est ici peu contraignant: la procédure durera des années et des années encore pour voir apparaître les lois et ordonnances d'application. Un délai qui pourra être mis à profit pour rester passif en matière d'économie d'énergie — c'est l'affaire de la Confédération! Une loi sur l'électricité, par contre, pourrait rapidement déployer ses effets. Cantons et producteurs d'électricité, par leur soutien à des compétences fédérales nouvelles, veulent manifester leur bonne volonté — Tchernobyl oblige — mais ils se démasquent en refusant à l'Etat central un instrument qui pourrait fonctionner rapidement dans un secteur — l'électricité — où la consommation croît rapidement et où le potentiel d'économie est substantiel.

Alternatives

«Le travail temporaire, c'est la liberté»: emplois à la carte, délais de congé particulièrement courts, grande mobilité, salaires versés toutes les semaines. Il n'est pas rare d'entendre ce type d'arguments dans la bouche des travailleurs eux-mêmes, qui semblent confondre cette prétendue liberté avec la précarité de leur situation sociale. Côté syndical, on parle souvent un tout autre langage: non-respect des conventions salariales, embauche au noir, absence de protection en cas de licenciement ou de maladie.

De fait, les grandes agences sont avant tout des entreprises commerciales dont le but premier reste le profit. Gérée de manière différente, une agence de travail temporaire pourrait-elle combiner les avantages de cette forme d'emploi avec la sécurité qu'offre un engagement «au fixe»? Il ne faut pas rêver... en attendant la naissance de ce «Manpower alternatif», deux expériences modestes sont en cours à Genève et à Lausanne, qui visent à aider un certain nombre de travailleurs marginalisés à trouver un emploi, fixe ou temporaire.

Genève: I.P.T.

À Genève, la fondation privée *Intégration pour Tous*, qui se consacre depuis 1972 à la réinsertion professionnelle des handicapés, explore un nouveau créneau. En plus d'un accompagnement personnalisé, d'un bulletin de demandes d'emploi et de conseils destinés aux employeurs intéressés, elle fonctionne depuis mai dernier comme agence de placement fixe et de travail intérimaire.

L'expérience n'en est qu'à ses débuts. L'offre d'un «placement intérimaire» semble particulièrement prometteuse. Un employeur se montre intéressé à embaucher une personne handicapée mais craint les obstacles, techniques et psychologiques, à surmonter. *IPT* lui propose un salarié qu'elle engage

elle-même. La durée maximum de cette période d'essai est de trois mois. Elle vise donc en principe à un engagement fixe. L'employeur paie des honoraires à *IPT*. Mais le pas lui paraît moins grand à franchir, puisqu'il dispose de trois mois d'observation pendant lesquels le travailleur est régulièrement suivi par *IPT* à son nouveau poste.

À raison, le travail intérimaire n'a pas la cote auprès des milieux syndicaux, qui en connaissent les abus de toute sorte. Reste à voir si, exercé par des groupements sans but lucratif, il peut favoriser, à côté des stages en entreprise et des ateliers protégés, la réinsertion professionnelle de ceux qui ont souvent perdu le contact avec le monde du travail.

Lausanne: B.A.T.

Contrairement à sa grande sœur genevoise, la *Bourse à Travail (BAT)*, de Lausanne, n'est pas une agence de travail temporaire, dans la mesure où elle n'engage pas ses «clients» et donc ne leur paie pas le salaire elle-même.

Fondée le 1^{er} mai 1985, elle occupe trois personnes à temps partiel qui s'occupent principalement de placer les travailleurs dans des entreprises, surtout artisanales ou de petit commerce. L'accueil est plutôt chaleureux et sécurisant. Toute nouvelle inscription est précédée d'un entretien approfondi, destiné à évaluer les capacités, l'expérience, les goûts et les désirs de chacun. Certaines personnes s'adressent d'ailleurs à *BAT* uniquement pour recevoir des conseils, ou pour se faire aider dans la rédaction d'une demande d'emploi. La finance d'inscription est symbolique: 5 francs (facultatifs) pour les travailleurs et 10% du premier salaire en cas d'engagement pour les employeurs (à charge de ces derniers). Le travailleur une fois placé, l'agence n'a plus de contrôle sur le respect des engagements mutuels. Afin d'éviter les abus, *BAT* peut fournir aux personnes inexpérimentées un contrat-type, généralement bien accepté par les entreprises. Les dérapages sont plutôt rares.

La difficulté majeure pour ce type d'agence est évi-

demment de se faire connaître, sans disposer des formidables budgets publicitaires que les *Manpower*, *Adia* et autres alimentent au moyen du pourcentage prélevé sur les salaires des gens qui travaillent pour elles.

Adresses utiles:

Intégration Pour Tous: avenue Rosemont 3, 1208 Genève.

Bourse à Travail, case postale 7, 1018 Lausanne 18. Tél. 021 37 07 47.

Menaces contre les droits populaires

Des initiatives populaires très contestées, comme celle sur le point d'aboutir réclamant une Suisse sans armée, provoquent des réactions qu'il convient de prendre au sérieux. La ville de Zurich vient de modifier les prescriptions de 1972 sur l'utilisation du sol public pour des actions politiques. Les individus n'auront plus besoin d'une autorisation pour récolter des signatures pour une initiative ou un référendum et ils pourront le faire sans avoir à disposer d'un stand. En revanche, seuls des électeurs ou des éligibles zurichois auront le droit d'exercer une action sur le territoire de la commune. Cela signifie l'exclusion des mineurs et des étrangers, même s'ils sont touchés par les mesures envisagées. Le Comité du 1^{er} mai, émanation de la gauche, demande à l'autorité supérieure d'annuler ces prescriptions.

Notons qu'elles correspondent à une certaine tendance qui se manifeste dans l'opinion publique. Nous en trouvons une preuve dans la lettre d'un médecin et officier à la revue militaire *ASMZ* (N° 7/8). Il s'insurge contre le fait que des magistrats puissent appuyer, en la signant, l'initiative citée plus haut. À son avis, il s'agit d'une violation du serment prêté lors de l'entrée en fonction. Prenons garde à ces manifestations d'intolérance!

Objection votre Honneur

Quelqu'un de bien ennuyé, c'est moi! Voilà que je m'en prends de nouveau à M. Philibert Muret. Il va finir par croire que je nourris à son endroit les plus noirs sentiments! Mais après tout, peut-être pas...

Voici: Dans *La Nation* du 19 juillet, revenant sur le problème de l'objection de conscience et du service civil, M. Muret écrit: «Actuellement, le refus de servir est puni d'emprisonnement pour six mois au plus ou des arrêts répressifs si l'auteur, du fait de ses convictions religieuses ou morales, a agi à la suite d'un grave conflit de conscience.»

Or je lis dans la *Friedenszeitung* de mars 1984:

— le 18 janvier à Stans, 10 mois sans sursis (dix);

— le 1^{er} février à Stans, 12 mois sans sursis (douze).

Dans le numéro de décembre 1984:

— le 10 octobre à Meilen, 7 mois;

Dans le numéro de janvier-février 1985:

— le 7 novembre à Lucerne: 10 mois pour un objecteur qui aurait accepté de faire son service non armé (sanitaire). Etc.

Donc, trois hypothèses:

1. La *Friedenszeitung* ment en rapportant ces condamnations... Ça paraît fort improbable: les jugements sont publiés parfois dans la presse et la *F-Z* ne peut courir le risque d'un démenti.

2. M. Muret ne sait pas ce qu'il dit ou est mal renseigné ou n'a pas vérifié — ça me semble tout de même fort de tabac.

3. Reste la troisième hypothèse, la plus consternante: M. Muret a raison; le refus de servir est bel et bien puni de six mois au plus (je n'ai pas le Code pénal militaire sous la main) — mais les tribunaux militaires ne se sentent pas tenus de respecter la loi...

Si nous parlions d'autre chose?

Merveilleuse Italie, où même les affaires de

magouille, même les affaires de brigandage, du fait des *noms*, prennent un air ensoleillé! Voici donc l'affaire *Tortora*; voici l'affaire *Pazienza* — et l'archevêque de Palerme s'appelle Mgr *Papalardo* — il a vraiment du mérite à ne pas être mêlé à la Mafia! Voici trois brigands: *Angelo* Epaminonda, *Angelo* Fazio et *Salvatore* Paladino! Photographie d'*Epaminonda*, qui a l'air d'un bon garçon, ouvert et souriant, et ne s'en trouve pas moins confronté à 300 chefs d'accusation, dont plusieurs homicides... *Angelo!* Malheureusement, on ne dit pas ce qu'il en est de Pélopida(s)...

Hélas, ailleurs, les choses ne sont pas toujours aussi pittoresques. Le dernier livre de Ziegler et Jean-Ph. Rapp: *Sankara — Un nouveau pouvoir africain...*

Un grand livre, mais un livre, selon moi, bien consternant. «Le 4 août 1983, le capitaine Thomas Sankara prend le pouvoir en Haute-Volta, aujourd'hui Burkina-Faso.» (Prière d'insérer.) En une quarantaine de pages, Jean Ziegler brosse le portrait du capitaine. Avec sa générosité habituelle, son don de l'exposé clair et vivant, son art du témoignage à partir de rencontres avec celui dont il parle — débouchant quasiment sur une amitié. L'interview de Jean-Philippe Rapp — une soixantaine de pages — suivi de documents divers, complète le livre. Le capitaine Sankara y apparaît comme un homme courageux, sincère, honnête, ouvert et tentant l'impossible pour sortir son pays d'une situation... je dirais: presque désespérée. Mais j'y reviendrai.

JC

MINI-ENCYCLOPÉDIE DE LA FORÊT

Radieux automne

«Branle-bas dans la forêt», c'est le titre du dernier numéro de la revue de la Ligue suisse pour la protection de la nature. Un chef-d'œuvre de 30 pages, des textes denses mais courts et de nombreuses illustrations, des schémas pour exposer l'évolution des forêts au cours des âges, le sursaut des autorités dans la deuxième moitié du 19^e siècle, qui font face à la situation dramatique de la forêt suisse avec la première loi sur les forêts de 1876, des divers types de forêts, leur flore et leur faune — connaissez-vous la pessière? — les modes d'exploration de la forêt, son uniformité menaçante, les rapports à maintenir entre ses utilisations et ses utilisateurs. Avec cette conclusion qui ramène à l'essentiel: «Nous ne devons pas nous demander quel polluant est finalement la cause du dépérissement des forêts, mais au contraire nous devons nous

occuper de savoir comment et dans quelle mesure toutes les impuretés artificielles de l'air peuvent être éliminées.»

Une conclusion qui devrait s'imposer quand on sait que l'inventaire Sanasilva 1986, qui vient de s'achever, annonce 46% des arbres malades, soit 10% de plus que l'année précédente. Un phénomène qui pourrait nous coûter, dans les 20 à 40 prochaines années, la bagatelle de 44 milliards de francs et 35 000 emplois; tels sont les résultats d'une étude effectuée par un bureau d'ingénieurs zurichois (Ernst Basler und Partner): protections contre les avalanches, les chutes de pierres et les inondations (18 milliards), manque à gagner de l'économie forestière (chute des prix, reboisement: 12 milliards), dommages non évitables aux personnes et aux choses (14 milliards). L'économie des régions de montagne, déjà fragile, sera mise en péril, sans parler des pertes liées à la valeur esthétique et naturelle des forêts. Un avenir radieux.

Pour obtenir un exemplaire de ce numéro spécial: LSPN, case postale 73, 4020 Bâle. Tél. 061/42 74 42.

Toujours plus!

DÉPENSES PUBLICITAIRES EN SUISSE

(en mio. de francs)	1982	1985
Journaux	1 088	1 351
Périodiques grand public	200	213
Publications spécialisées	197	232
Publicité à la télévision	115	150
Radios locales	0	30
Cinéma	14	19
Publicité directe	1 000	1 250
Publicité extérieure	164	229
Annuaire d'adresses	48	62
Total	2 826	3 536

L'évolution des dépenses publicitaires constitue un indice révélateur de la conjoncture économique du pays: les derniers chiffres annoncent un horizon serein et une haute pression. L'augmentation au cours des dernières années s'élève à des centaines de millions de francs!

Plus de 3,5 milliards sont partis dans les différents supports publicitaires en 1985, dont 51% dans la presse écrite. Les chiffres viennent d'être publiés par la Fondation statistique suisse en publicité.

La presse reste donc le principal support publicitaire, avec 1,8 milliard de francs. Les trois quarts de cette somme vont dans les journaux, mais surtout dans les quatorze quotidiens ayant un tirage supérieur à 50 000 exemplaires. L'augmentation des recettes publicitaires dans les grands quotidiens a été de 15% en une seule année. Etant donné que le prix des quotidiens n'a augmenté qu'au début 1986, la part financière des annonceurs s'est donc accrue dans les mêmes proportions, au détriment des recettes d'abonnements et de la vente. Le déplacement croissant des recettes vers la publicité

(elle commence à atteindre 80% dans quelques quotidiens, contre 20% seulement provenant des abonnements et de la vente) laisse deviner la dépendance de plus en plus grande des journaux à l'égard des annonceurs. Cela est surtout vrai pour les grands quotidiens.

Les recettes publicitaires de la télévision et des radios locales sont beaucoup moins importantes, mais elles sont limitées par la loi et, pour les radios locales, également par les taux d'écoute souvent très bas qui n'incitent pas les annonceurs à «perdre leur argent».

Les radios locales ont tout de même pu augmenter leurs recettes publicitaires globalement de 18 à 30 millions de francs; mais 24 millions sont allés aux radios alémaniques. La part du lion revient à Radio 24 et Radio Basilisk qui sont les seules à pouvoir remplir le temps attribué aux annonces publicitaires. On peut estimer les recettes nettes de ces deux émetteurs à 4 millions de francs pour 1985.

Le chiffre de 6 millions pour la Suisse romande est d'ailleurs gonflé, car il comprend les émetteurs privés français des régions frontalières.

Un dernier chiffre révélateur: le marché de l'automobile a dépensé en 1985 environ 165 millions de francs dans la publicité et occupe ainsi le premier rang parmi les annonceurs. Toutefois, la dépendance de la presse vis-à-vis des grands distributeurs du commerce de détail et des banques est également énorme.

Ernst Bollinger

BÂLE: VERS L'UNIFORMISATION

La *Basler Zeitung*, principal quotidien bâlois, serait sur le point de prendre un rôle déterminant dans la destinée de l'hebdomadaire gratuit *Doppelstab*, ce qui constituerait un pas de plus vers l'uniformisation de la presse bâloise. Selon la *Weltwoche* (35), les deux autres quotidiens de la ville ont accusé de lourds déficits l'an passé: de 300 à 400 000 francs pour *Nordschweiz* (tendance PDC) et 300 000 francs pour la *Basler AZ* (gauche).

Nouveau trio du dimanche

Les Suisses alémaniques n'ont pas encore besoin de supplément TV pour les aider à choisir leur journal du dimanche. Depuis la disparition de l'édition dominicale de la *Berner Zeitung*, le *SonntagsBlick* règne sans partage. La diffusion d'hebdomadaires dominicaux venant d'Allemagne ne l'a pas empêché d'augmenter régulièrement son tirage pour friser aujourd'hui les 363 000 exemplaires. Ce monopole va prendre fin dès le 7 décembre. Annoncé depuis quelques mois, le nouvel hebdomadaire du dimanche paraîtra sous les auspices de Beat Curti (*ZüriWoche*, *Beobachter*) et de six quotidiens. Il comprendra de nombreuses pages de divertissement à côté des rubriques régionales. Distribué dans des sacs en plastique et des caissettes de sécurité, son prix restera très bas: on parle de 1 franc, au lieu des 2 francs du *SonntagsBlick*. L'impression sera décentralisée, répartie entre la *Basler Zeitung*, la *Berner Zeitung* et la *St. Galler Tagblatt*.

Plusieurs partenaires de la maison Curti sont des entreprises qui ont affermé l'acquisition de leurs annonces à Publicitas. La grande régie s'était autrefois opposée à un projet lucernois de supplément dominical commun au *Vaterland* (Publicitas) et aux *Luzerner Neuste Nachrichten* (acquisition indépendante). Les négociations entre les différents partenaires doivent encore se poursuivre jusqu'au 16 septembre, afin notamment de fixer les parts de chacun à la fondation et la clé de répartition pour l'acquisition des annonces. Quant au *Tages Anzeiger*, ses plans pour le lancement d'un journal du dimanche annoncé pour le 11 janvier 1987 ne semblent pas devoir subir de modifications importantes. La direction se contente de suivre l'évolution d'un marché en mutation rapide.